



## Réunion du groupe permanent intersyndical / CD60 du mercredi 8 avril 2015

### **Représentants des personnels de direction et de gestion :**

#### Présents :

- Mme Caplin-Dahenne, M. Cahard et M. Leverdez (A&I UNSA),
- M. Dumont (SNASUB FSU),
- Mme Pauly, Mme Vincent et M. Laurent (SNPDEN),
- M. Mouchard (ID),

#### Excusé :

- M. Rochard (ID).

### **Représentants du Conseil départemental de l'Oise :**

- Mme Boualam,
- Mme Folliot,
- Mme Hornacek,
- Mme Spitaels,
- M. Roucou
- M. Longvert.

### **I - Les fonds de roulement :**

M. Cahard déclare que l'objectif de cette réunion est d'établir des critères objectifs concernant le montant des fonds de roulement et l'analyse retenue par la collectivité pour effectuer une diminution ou une majoration de la DGF à partir de celui-ci.

Il précise que l'évaluation du fonds de roulement au regard de son montant en euros n'est pas judicieux, l'indicateur du nombre de jours de fonctionnement est plus pertinent (indicateur apparaissant dans la pièce 14 des comptes financiers).

De plus, le développement des soldes impacte le fonds de roulement de façon réelle ou virtuelle. C'est le cas des créances contentieuses qui à ce jour ne sont pas provisionnées, mais qui, non recouvrées, sont épongées sur le fonds de roulement (ANV en plus des frais d'huissier).

M. Dumont complète le propos de son collègue en expliquant qu'il faut évaluer le fonds de roulement au regard d'un certain nombre de critères objectifs. Chaque fonds de roulement est spécifique à son établissement et doit être étudié en fonction des particularités de l'EPL.

M. Dumont rappelle qu'aucun texte ne fixe de règles quant au montant du FDR. Il rapporte que les collectivités territoriales adoptent des recommandations différentes : dans un, le seuil de 60 jours est un minimum, dans un autre un maximum.

M. Longvert se dit favorable à cette méthode. Le seuil de moins de 60 jours doit alerter. Le Conseil départemental a doté spécifiquement certains établissements quand ceux-ci les ont alertés sur leur

situation. Il dit être conscient que des particularités de projets d'emploi puissent échapper au seul regard des chiffres.

M. Laurent précise que les projets d'investissement sont élaborés fin avril, quand les établissements ont connaissance de leur trésorerie, mais que le changement des équipes de direction, intervenant en septembre, peut modifier la politique d'investissement d'un établissement. Il demande qu'un dialogue s'installe en septembre pour faire valoir les spécificités des établissements et les projets.

Mme Caplin-Dahenne demande si septembre n'est pas trop tard, les projets pourraient être remontées lors de l'enquête de février/mars.

Mme Hornacek abonde en ce sens.

M. Mouchard fait remarquer qu'en raison de situations nouvelles (financières, technologiques,...) des projets sont envisagés. Il souligne aussi la question de la maîtrise des consommations des fluides surtout en fin d'année, et prend l'exemple de l'entreprise Dalkia qui ne respecte pas les dates de facturation ; ceci complexifie la prise de poste des nouveaux adjoints gestionnaires en septembre.

Mme Caplin-Dahenne demande à ce que tous les dispositifs (collège au cinéma, voyages scolaires...) soient connus des adjoints gestionnaires. Elle demande la mise en place de fiche par dispositif. Cela faciliterait le travail des collègues.

M. Dumont précise que le calcul du nombre de jours de fonctionnement est simple : FDR divisé par les comptes de charges de 60 à 65, et divisé par 360 jours.

Mme Hornacek rappelle le calendrier, les opérations de calcul débutent dès avril. A quoi doit-on se référer surtout s'il y a des prélèvements sur le FDR entre temps ?

M. Cahard soulève la question des créances antérieures (cpté 4111) qui ne sont pas recouvrées et qui n'ont pas encore été transmises à l'huissier.

M. Dumont demande que l'on regarde aussi l'historique de la constitution du fonds de roulement qui résulte notamment du résultat excédentaire du SRH. Cette situation va se niveler et le FDR plafonner puisque l'harmonisation à la hausse des tarifs est terminée. Or quand la DGF baisse, le FDR aussi. Il demande que l'indicateur de 90/100 jours de fonctionnement soit retenu. Il demande à ce que les agents comptables soient associés au dialogue.

Mme Hornacek déclare que les établissements qui ont de petits effectifs en restauration ont dû être aidés.

M. Longvert rappelle que 8 établissements ont bénéficiés de 180.000€ de majoration de leur DGF, 18 collègues ont plus de 100 jours de fonctionnement, 6 collègues ont entre 90 et 100 jours.

Il est retenu :

- le calcul suivant :

FDR auquel on soustrait le compte 416 (créances contentieuses), le compte 4111 (créances des années antérieures) le compte 4112 (créances non recouvrées au 31/12 à l'édition du compte financier) et les stocks alimentaires et de matières d'œuvres quand il y a. Cela donne un FDR corrigé.

Puis le FDR corrigé divisé par les comptes de classe 6, puis divisé par 360 jours = nombre de jours de fonctionnement.

Un tableur sera remis au service du CG au retour des vacances de Printemps par les agents comptables et adjoints gestionnaires.

- l'indicateur de 90 jours.
- Un dialogue s'engagerait fin août entre les services du CD60 et les établissements dont les dotations seraient amenées à être diminuées. Les agents comptables y seront associés. M. Longvert rappelle que la décision du montant des dotations incombe à l'assemblée départementale et que ces dialogues ne seront qu'une base de travail.

## II - Autres points :

### 1 - Suppression des CDDC

**M. Longvert informe de la suppression des CDDC qui n'ont pas été budgétés pour l'année 2015-2016.**

Le budget a été établi avant les dernières élections.

Il précise que la citoyenneté est une nouvelle priorité de la DEJ. L'idée a vu le jour avec l'IA-DASEN d'un parcours de la citoyenneté.

Mme Pauly demande qu'une communication auprès des établissements soit faite précisant les projets éducatifs du Conseil départemental pour l'année 2015-2016, et si un groupe de travail comprenant des chefs d'établissement verra le jour. M. Longvert précise que cette éventualité est possible.

M. Laurent s'inquiète des projets pluriannuels engagés lors de CDDC. Si il n'y a plus de CDDC, la poursuite du financement de ces projets impactera le FDR.

Les représentants de la collectivité territoriale dans les conseils d'Administration vont être désignés dans les prochains jours. Les chefs d'établissement demandent si cela comprend bien les titulaires et les suppléants. M. Longvert prend note.

### 2 - La fibre et le câblage très haut débit :

- 60 collèges sont câblés, 3 vont passer au niveau supérieur et 3 sont subordonnés à des travaux importants.
- le raccordement des établissements et des logements de fonction va être organisé. Cela n'aura pas d'impact sur les charges des collèges puisque les abonnements seront individuels.

### 3 - La téléphonie sur IP

Une offre mutualisée de téléphonie sous IP est mise en œuvre. Les nouveaux postes téléphoniques vont être achetés par le Conseil départemental ; la pertinence du nombre de postes peut se poser. L'électricité : la libéralisation du marché de l'électricité au 1/01/2016, rend obligatoire certaines modifications. Des appels d'offre vont être lancés. Selon les territoires, le nombre de candidats va varier. Il s'agit d'un marché cadre qui sera pluri annuel (4 ans) qui sera proposé aux établissements qui le souhaitent.

### 4 - Les tarifs de restauration

Mme Caplin-Dahenne demande si les tarifs de la restauration vont être augmentés à la rentrée prochaine. M. Longvert n'est pas capable de le dire. S'ils augmentent, les établissements ne le sauront pas avant la rentrée.

La mutualisation des agents est abandonnée.

M. Mouchard souhaiterait qu'une équipe mobile pour les espaces verts soit créée.

## III - Prochaines réunions :

- Les réunions de secteur reprendront d'ici juin.
- Prochaine réunion le mercredi 27 mai à 9h30 au collège Pellerin de Beauvais.

Clôture de la séance à 12h.

F. VINCENT

Secrétaire de séance.